Rapport Annuel 2007-2008

Rapport annuel 2007-2008

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

Montréal, 24 septembre 2008

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques Dupuis

Montréal, 24 septembre 2008

Me Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Dominique Porret, SF

Montréal, 24 septembre 2008

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,
Dominique Porret, SF

Mission, Vision, Valeurs	4
Membres du Bureau et permanence	5
Rapport de la présidente	6
Rapport de la directrice générale	11
Rapport de la secrétaire	12
Conseil consultatif	12
Activités du Bureau	13
Renseignements généraux	16
Inspection professionnelle	17
Bureau de la syndique	18
Comité de révision	19
Comité de discipline	20
Surveillance de la pratique illégale	21
Admission à la pratique	22
Formation continue	23
Comité provisoire de la formation	24
Étude et enquête sur la mortalité et morbidité périnatales	25
Représentation à différents comités	26
États financiers au 31 mars 2008	27
Annexe : Philosophie des sages-femmes	37

MISSION

Assurer la protection du public, en établissant la compétence des sages-femmes lors de leur admission à la pratique; en s'assurant du maintien de la compétence des sages-femmes via la formation continue et l'information; en assumant régulièrement une inspection professionnelle des sages-femmes; en voyant au respect des obligations déontologiques et réglementaires; en traitant équitablement les plaintes formulées contre les sages-femmes.

VISION

Offrir un environnement favorable au développement professionnel de la sage-femme au Québec, en prenant position dans les débats touchant la santé, la périnatalité, l'organisation des soins de santé et du système professionnel; en informant la population sur les sujets touchant la naissance et la périnatalité.

La sage-femme : la professionnelle de la maternité. La sage-femme est la première professionnelle à qui s'adressera la femme lorsqu'elle deviendra enceinte ou désirera s'informer sur sa grossesse; elle est la première intervenante dont l'expertise et la compétence la désignent comme la professionnelle du suivi complet de la maternité, lorsque tout se déroule normalement.

VALEURS

Le respect, la responsabilité et l'imputabilité, l'intégrité et l'équité sont les valeurs qui guident et mobilisent l'Ordre des sages-femmes du Québec, dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

Le respect : L'OSFQ travaille dans le respect de la diversité d'opinion et le respect de la différence.

La responsabilité et l'imputabilité : L'OSFQ s'acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du Code des professions, principalement en assurant l'encadrement de ses membres, et rend compte aux différentes instances de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

L'intégrité : Par le Code de déontologie, l'OSFQ définit les exigences pour que l'éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

L'équité : L'OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter ses membres avec justice.

LE BUREAU ET LA PERMANENCE

Administratrices

Présidente	Dominique Porret, SF
Vice-Présidente	Marie-Ève St-Laurent, SF
Secrétaire	Julie Pelletier, SF
Trésorière	Marleen Dehertog, SF
Administratrice	Marie Brunet, SF
Administratrice	Marie-Claude Masson, SF
Administratrices nommées par l'Office des professions	Louise Carpentier Élisabeth Normandeau

Permanence

Dominique Porret	Présidente
Louise Lanctôt	Directrice générale
Maëcha Nault	Chargée d'affaires professionnelles
Mathieu Champagne	Documentaliste
Stella Dang	Technicienne en comptabilité

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Je suis très heureuse de partager avec vous les différents dossiers qui nous ont occupées tout au long de cette année. Depuis ma nomination à la présidence, l'Ordre a été l'objet d'une véritable éclosion dans le monde professionnel et cela nous a apporté de grands changements… ceux qui nous ont été imposés et ceux que nous avons choisis.

Nous avons dû relever de nombreux défis pour répondre aux enjeux du système professionnel et à ceux du système de santé. Ces défis nous ont permis de participer à part entière dans les actions stratégiques des deux systèmes.

Un beau travail d'équipe s'est organisé avec la permanence et nous a permis de traverser ces différents dossiers avec bonne humeur et efficacité.

LES RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Pour répondre à une demande pressante des sages-femmes inuites et à leur association, l'OSFQ a mandaté un groupe de travail pour examiner les différentes avenues pour que les sages-femmes inuites puissent obtenir un permis régulier. Les discussions pour inclure des sages-femmes du Nunavik au groupe de travail n'ont pas donné les résultats escomptés dans un premier temps. Le voyage des représentantes de l'OSFQ avec des représentantes du MSSS prévu durant l'année a été reporté à plusieurs reprises, mais n'a finalement pas eu lieu avant la fin de l'exercice.

Nous pouvons toutefois annoncer que cette reconnaissance est devenue effective pour deux sages-femmes inuites, le 8 août 2008.

Pour faciliter le recrutement de sages-femmes qui souhaitent travailler dans le Nord, il a été décidé de permettre de payer la cotisation par période de trois mois pour les sages-femmes qui s'offrent pour des remplacements. Nous avons d'ailleurs constaté qu'à la suite de cette décision, plus de sages-femmes, venant pour la plupart de l'Ontario, ont demandé une autorisation spéciale. Cette initiative a été très bien accueillie par les sages-femmes du Nord et a permis de réduire la pénurie d'effectifs.

Dans un souci de transparence, le Bureau a décidé de faire un appel à l'ensemble de ses membres pour pourvoir les places à des comités, lors d'une vacance à un poste ou lors de la fin d'un mandat. Cette démarche a permis une meilleure implication des membres dans les affaires de l'Ordre.

La vice-présidente a effectué une tournée dans chaque maison de naissance pour une formation sur les Conseil sages-femmes. Cette tounée a été l'occasion de consolider les liens avec les membres et de les faire participer au développement de la profession. Cette tournée, grandement appréciée, a de plus facilité la compréhension du travail du Bureau par les membres.

Le développement de la profession

Le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation* est entré en vigueur en septembre 2007. Ce nouveau règlement permet la mise en place d'un processus de reconnaissance de la formation de sages-femmes formées à l'étranger dont plusieurs attendent depuis plusieurs années une possibilité de reconnaissance.

Il fallait évaluer les formations de sage-femme faites hors Canada en fonction des exigences du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*. Grâce à la subvention du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), l'Ordre a rapidement mis sur pied un groupe de travail pour concevoir une grille d'évaluation des compétences des sages-femmes formées à l'étranger. La démarche a été complétée à l'automne 2007. Nous avons eu recours à l'expertise de l'Ordre des chimistes pour créer, à partir de cette grille, un module d'autoévaluation que les candidates qui demandent une reconnaissance de diplôme ou de formation pourront remplir directement à partir d'un formulaire électronique dans le site Internet. Le module devrait être opérationnel cet automne.

Pour établir le contact avec les sages-femmes formées à l'étranger et leur expliquer le processus, l'Ordre a contracté les services d'une sage-femme formée à l'étranger et qui a également complété le baccalauréat en pratique sage-femme à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Ce choix a clairement établi un lien privilégié avec les candidates et facilité une meilleure compréhension de la culture et de la spécificité de la pratique au Québec. En outre, cela a rétabli un lien de confiance entre ces sages-femmes et l'Ordre, car plusieurs attendaient l'entrée en vigueur du nouveau processus depuis quelques années et n'y croyaient plus vraiment.

L'Ordre a fait appel à la firme qui avait déjà travaillé à l'élaboration des Normes de pratique pour concevoir une grille d'évaluation pratique des compétences des candidates en cours et en fin de stage. Basée sur un référentiel de compétences, que l'Ordre voulait initialement élaborer pour le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*, cette grille permettra enfin de mettre l'accent sur les compétences des candidates à la profession. Cette grille pourra également servir de base pour élaborer des outils notamment pour l'inspection professionnelle.

Des discussions ont été engagées avec l'UQTR pour l'élaboration d'un programme de formation d'appoint axé sur la formule du stage d'intégration avec cours théoriques. L'engagement de l'UQTR en mars 2008 a permis à l'ordre de présenter une nouvelle demande au MICC pour la conception et l'élaboration de cette formation d'appoint.

La formation d'appoint commencera à la mi-septembre à l'UQTR.

Parallèlement à ce programme, l'Ordre a choisi d'adhérer au Programme d'appoint pancanadien (Bridging program) que met en place le Consortium cannadien des ordres de sages-femmes (CCOSF-CMRC) pour les sages-femmes formées à l'étranger. L'UQTR a également accepté de participer à ce programme qui permettra en outre de profiter de programmes en ligne très intéressants déjà élaborés par d'autres instances et de partager notre expertise pour l'élaboration du programme en français.

Comme tous les ordres professionnels, l'OSFQ a dû entreprendre tout au long de cette année un long processus de réflexion pour déterminer les éventuelles conditions d'octroi de « permis sur permis » ou de « permis spéciaux » (permis restrictifs permanents) à certaines candidates formées à l'étranger. L'Ordre devait remettre un rapport en juin 2008 à l'Office des professions. En ce qui concerne les sages-femmes formées à l'extérieur du Québec et du Canada, l'Ordre est d'avis que dans le contexte actuel de la nouvelle réglementation sur les normes d'équivalence, alors que le processus de reconnaissance en cours n'est pas encore commencé, les conditions de permis spéciaux ou permis sur permis

ne peuvent être déterminées dans la mesure où les formations des différents pays ne sont pas encore suffisamment connues. En ce qui concerne les sages-femmes du Canada formées hors Québec, nous avons mis de l'avant l'Entente de réciprocité signée depuis 2005 avec les autres ordres de sages-femmes du Canada.

L'Ordre a continué de s'impliquer dans l'élaboration de la politique de périnatalité tant attendue par les sages-femmes. La volonté du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de promouvoir les services de sage-femme en première ligne avec les médecins omnipraticiens en périnatalité est prometteuse pour le développement de la profession et la reconnaissance de la place des sages-femmes dans le réseau.

La politique périnatale a été annoncée en juin dernier par le Ministre Couillard.

Quelques groupes de familles qui souhaitent le développement d'une maison de naissance ont sollicité le soutien de l'Ordre. L'Ordre a participé à des rencontres avec des représentants des centres de santé et de services sociaux (CSSS) impliqués, afin d'expliquer le contexte de la pratique sage-femme, la loi, les règlements qui encadrent la profession, notamment ceux sur les transferts de responsabilité et sur les normes et conditions de pratique pour les accouchements à domicile.

Des rencontres ont eu lieu avec le comité « femmes/sages-femmes », inactif depuis plusieurs années. Les prises de position de certains groupes d'usagères ont rendu la communication difficile. Un processus est en cours pour clarifier la participation de chacun en fonction des objectifs recherchés.

Quelques projets de développement ont vu le jour, mais la migration de sages-femmes vers ces nouveaux projets a réduit certaines équipes. Pour faciliter l'intégration de nouvelles sages-femmes ou de sages-femmes qui font un retour au travail après le mois d'octobre, le Bureau a autorisé exceptionnellement pour l'année 2007-2008 la possibilité de payer la cotisation en fonction du nombre de mois restant avant la fin de l'année financière, par périodes minimales de 3 mois.

Des rencontres régulières se sont tenues entre le MSSS, le RSFQ, l'UQTR et l'OSFQ. Ces rencontres permettent des discussions sur les sujets qui concernent la pratique et le développement de la profession, par exemple la répartition de la main d'œuvre, les nouveaux projets, etc.

Le développement de la pratique professionnelle

Pour faire suite à la journée de réflexion et aux différentes présentations faites lors de notre AGA 2007, la vice-présidente, Marie-Ève Saint-Laurent, a fait une tournée des maisons de naissance pour faciliter, avec les équipes de sages-femmes, la compréhension du Conseil des sages-femmes (CSF) et mieux utiliser celui-ci dans les prises de positions, plus spécialement dans les lieux où certaines directions font une lecture inexacte de la loi ou interprètent celle-ci au détriment des services offerts aux femmes par les sages-femmes.

Cette activité a été très appréciée dans l'ensemble parce qu'elle a permis aux sages-femmes de se sentir plus impliquées dans les décisions qui sont prises et de mieux faire la part des choses quant à leur pouvoir dans un établissement. La compréhension de la *Loi sur les sages-femmes* n'est pas encore complètement intégrée dans certains établissements.

Dans le suivi de la Journée de réflexion, l'Ordre avait mis l'accent sur l'importance d'identifier les clientèles vulnérables afin d'apporter une contribution aux projets dans le réseau de la santé et des services sociaux. Un atelier avait été organisé sur le thème des clientèles en situation de grande vulnérabilité lors de l'AGA. Il en est ressorti une grande diversité de possibilités, mais aussi une difficulté, dans le cadre actuel, pour des sages-femmes de travailler dans ces contextes, principalement à cause du mode de rémunération et des assurances professionnelles. Les expériences des sages-femmes impliquées dans les projets du Premier

Berceau et de la Maison bleue à Montréal ont fait état d'expériences novatrices et prometteuses pour le développement de la pratique sage-femme.

Enfin, l'Ordre a été approché par Docteur Guy-Paul Gagné et le Docteur Robert pour solliciter l'adhésion au projet de formation au Québec du programme AMPRO développé par la SOGC. Ce programme représente également un soutien à la reconnaissance du professionnalisme des sages-femmes au sein des équipes hospitalières.

La pérennité de l'Ordre

À la suite de l'élection de 2007, le Bureau a décidé de renforcer les fonctions de la présidence avec une présence de 4 jours par semaine. Cette présence a permis de consolider l'implication de l'OSFQ dans le système professionnel et dans le système de santé.

J'ai eu le grand plaisir d'être sollicitée pour faire partie du comité de sélection du Prix du mérite du CIQ. Cette demande confirmait la visibilité de l'Ordre dans le système professionnel.

C'est en accentuant sa présence dans les activités du système professionnel que l'Ordre a pu participer de près aux démarches enclenchées par le Premier Ministre du Québec, Monsieur Charest, sur l'entente France-Québec concernant la reconnaissance des acquis professionnels. Dès lors, l'Ordre s'est démarqué par ses actions visant la reconnaissance des acquis, dans le respect de la protection du public et de l'équité avec les sages-femmes formées au Québec. Au cours des différentes activités organisées par le Premier Ministre, l'Ordre a été appelé, avec certains autres, à faire avancer le dossier de l'Entente France-Québec.

Pour faciliter le travail de la permanence ainsi que celui de différents comités, il était impératif de trouver de nouveaux locaux. L'Ordre a donc déménagé le 1er mai 2007 dans des locaux plus vastes et mieux appropriés aux différentes activités de l'Ordre et à son développement.

L'entrée en vigueur de la *Loi d'accès à l'information applicable aux ordres professionnels* a rendu nécessaire l'embauche d'un documentaliste. Responsable également de l'accueil, il a très tôt été impliqué dans la mise en œuvre du nouveau *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation* en vue d'assister le groupe de travail qui s'occupe des dossiers et de l'étude des compétences des sages-femmes formées à l'étranger.

Depuis la création de l'Ordre, la permanence ouvrait ses portes 4 jours semaine. Le développement de l'Ordre, sa présence accrue dans le système professionnel, les demandes des membres et du public exigeaient des heures d'ouverture normales. Le Bureau a donc décidé d'ouvrir la permanence 5 jours par semaine à partir de janvier 2008.

Dans un souci d'améliorer le fonctionnement des comités, l'Ordre a embauché une spécialiste pour donner une formation aux différents comités. Celle-ci avait pour objectifs la prise de conscience par les membres des comités de l'importance de leur organisation face à leur imputabilité envers le Bureau, l'animation de réunion, la rédaction des procès-verbaux et du rapport annuel. À la suite de cette formation, le Bureau a procédé à une réorganisation de la permanence. Un programme en ce sens sera élaboré afin non seulement de soutenir les comités dans leurs travaux, mais également d'améliorer leur efficacité.

Le statut de la chargée d'affaires professionnelles a été modifié. Celle-ci, auparavant à contrat, est devenue membre de la permanence à temps partiel. Le Bureau l'a chargée de la coordination des comités. *La décision est devenue effective à la fin de son contrat en juin 2008*.

La reconnaissance des services apportés par les sages-femmes qui participent aux différents comités a fait partie des préoccupations du Bureau depuis le début. Il importait dans cette année charnière d'éviter l'essoufflement des sages-femmes qui s'impliquent activement dans le fonctionnement de l'Ordre. Le Bureau a jugé important d'adopter une nouvelle politique de remboursements de frais et honoraires qui permette plus justement la rétribution des membres des comités.

La réglementation professionnelle

Le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation* est enfin entré en vigueur en septembre 2007. Ce règlement tant attendu par les sages-femmes formées à l'étranger permettait à l'Ordre de se situer au niveau de l'ensemble des autres ordres pour la reconnaissance des acquis des professionnels formés à l'étranger.

Le *Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession* et le *Règlement sur les examens et analyses qu'une sage-femme peut prescrire, effectuer ou interpréter dans l'exercice de sa profession* ont été présentés à l'Office des porfessions et acceptés pour une première parution dans la Gazette officielle. Cette nouvelle a redonné espoir aux sages-femmes de bientôt donner de meilleurs services aux femmes enceintes et aux nourrissons. Les listes actuelles, qui existaient du temps des projets pilotes, ne sont plus adaptées à la réalité d'aujourd'hui ni aux médicaments ou analyses disponibles sur le marché.

Les deux règlements sont actuellement dans leur phase finale au Conseil des Ministres.

Le Code de déontologie qui était sur la table de travail du Ministre responsable des lois professionnelles pendant près d'un an est revenu avec des commentaires. L'Ordre a retravaillé le Code pour le soumettre une nouvelle fois pour approbation aux membres. Il sera sans doute finalisé au cours du prochain exercice.

Des représentations ont été faites à différents égards en ce qui concerne le règlement pour les infirmières praticiennes spécialisées de première ligne. Il a été tenu compte d'au moins une de nos recommandations demandant que le suivi de grossesse par des infirmières (en collaboration avec un médecin) ne puisse se faire que jusqu'à 32 semaines.

Suivi de la stratégie et des turbulences

L'enquête du Coroner, publiée en août 2007 a, bien sûr, bouleversé tout le monde. L'Ordre a organisé une conférence de presse afin de répondre aux demandes des médias. La plupart des recommandations émises par le coroner dans le cadre de cette enquête étaient déjà des mesures existantes dans la pratique des sages-femmes. Toutefois, deux recommandations qui concernent la pratique de situations d'urgence ont été communiquées à toutes les membres pour officialiser ce qui était déjà spontanément mis en place dans les maisons de naissance.

Depuis cette sortie médiatique, nous avons constaté, de la part des médias, une attitude plutôt encline à la recherche d'information en regard des positions de l'Ordre dans divers dossiers. Nous avons participé à de nombreux interviews, articles, émissions de radio.

L'Entente France-Québec a mobilisé l'Ordre sur un enjeu qui n'était pas prévu. La prochaine année sera certainement fertile en développements dans ce dossier.

L'Ordre a poursuivi sa participation à la stratégie en cas de pandémie.

Témoignage aux membres

Je souhaite, au nom des membres du Bureau, tout particulièrement remercier toutes les membres qui ont si généreusement contribué, tout au long de ces années, à l'édification et à la consolidation de notre Ordre. Vous avez toujours répondu « présentes » malgré la charge de travail déjà importante de chacune. L'Ordre des sages-femmes du Québec reste un exemple dans le système professionnel grâce à vous.

Dominique Porret
Présidente

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2007-2008 a été sans conteste une année charnière pour l'Ordre. Après le bilan officiel remis à l'Office des professions du Québec (OPQ), conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sages-femmes*, l'ordre devait affirmer sa capacité à poursuivre son développement de façon autonome et dans le respect de ses obligations. Le résultat de l'année démontre bien sa capacité à faire partie à part entière du système professionnel et du réseau de la santé et des services sociaux. Tout au long de l'exercice, le personnel de la permanence a participé aux efforts de l'Ordre et l'a soutenu dans ses objectifs.

Normes d'équivalence de diplôme et de formation

L'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation* en septembre 2007 donnait l'outil attendu pour mettre en place les mesures conçues pour évaluer les compétences de la formation des sages-femmes formées à l'étranger. Grâce à la subvention du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), dès novembre 2007, le groupe de travail sur la conception d'une grille d'évaluation remettait son rapport, permettant ainsi l'étude des dossiers de candidates.

Cette étude a fait ressortir la nécessité d'une formation d'appoint pour intégrer ces candidates au contexte et à la spécificité de la pratique sage-femme au Québec. Une nouvelle demande de subvention a été soumise au MICC pour concevoir le contenu de cette formation et un outil d'évaluation du stage clinique.

Il faut reconnaître que ces subventions ont permis à l'Ordre de s'adjoindre des expertes sages-femmes pour créer des outils et mettre en application le règlement, facilitant ainsi l'accès à la profession à de nombreuses candidates formées à l'étranger.

Nouvel organigramme

Pour répondre adéquatement aux nouveaux défis, l'Ordre s'est donné un nouvel organigramme. La permanence a été réorganisée en tenant compte des qualifications nécessaires à un fonctionnement harmonieux. Bien que la base d'embauche des employés demeure à temps partiel, le personnel est considéré comme permanent. Cette réorganisation était devenue nécessaire après un fonctionnement de plus de 8 ans reposant souvent sur le bénévolat des membres de l'administration et des employés.

Actuellement, la permanence est composée de 5 personnes, incluant la présidence, à 4 jours semaine. L'Ordre peut ainsi renforcer son développement et celui de la profession. La restructuration a permis d'augmenter par la même occasion l'efficacité des comités. En effet, depuis la création de l'Ordre, les membres des comités assumaient des activités administratives et organisationnelles qui alourdissaient leur fonctionnement. Le nouvel organigramme permet d'utiliser les compétences des sages-femmes pour leur expertise, évitant ainsi un essoufflement des ressources.

En terminant, je voudrais saluer l'engagement du personnel dans le développement de l'Ordre et de la profession. Le souci des employés de donner aux membres et au public une qualité de services à laquelle il est normal de s'attendre a permis une meilleure compréhension de l'Ordre et de la profession.

Louise Lanctôt
directrice générale

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Mandat

La Secrétaire assume les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les règlements applicables de l'Ordre.

La Secrétaire est notamment responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification des séances régulières, extraordinaires du Bureau et de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau et de l'Assemblée générale. Elle assure la transmission de tous les règlements en vigueur adoptés par le Bureau aux membres de l'Ordre. Elle organise et surveille le bon déroulement des élections des administratrices et de la présidente de l'Ordre. Enfin, elle assure un soutien administratif aux activités du Conseil consultatif. Elle veille à la confection et à la conservation des procès-verbaux, des avis et des recommandations du Conseil. Elle convoque, sur demande, les réunions des membres du Conseil.

Nous vous présentons à la suite les différentess activités sous la responsabilité de la Secrétaire du Bureau de l'Ordre

Conseil Consultatif

Mandat

Le Conseil consultatif a pour mandat de donner au Bureau des avis et des recommandations concernant les projets de règlements de l'Ordre, avant qu'il ne les adopte, ainsi que sur toute autre question concernant la profession de sage-femme que le Bureau juge opportun de soumettre.

Le Conseil consultatif doit également, par l'intermédiaire du Bureau, donner des avis et des recommandations au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles ou à l'Office des professions du Québec sur toute question que ceux-ci jugent opportun de soumettre au Conseil concernant la profession de sage-femme.

Membres

Marlène Boily	infirmière, présidente
Johanne Gagnon	sage-femme
Sylvie Berthiaume	médecin
Diane Francoeur	médecin
Gilles Allard	pharmacien
Mireille Bouffard	représentante du public

Activités

Le Conseil consultatif n'a tenu aucune réunion en 2007-2008. Il est en attente de sa dissolution à la suite de l'Avis qu'il a produit dans le cadre du Bilan des huit années d'exercice de l'OSFQ. L'OPQ a approuvé la recommandation du Conseil consultatif et l'a remis au Ministère du Conseil exécutif du Québec.

Julie Pelletier, SF
Secrétaire du Conseil consultatif

ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2007-2008, tout en s'acquittant des différentes responsabilités qui lui sont imparties en vertu du *Code des professions* et de la *Loi sur les sages-femmes*, ainsi que des règlements qui en découlent, le Bureau a tenu au cours de son 9e mandat 16 réunions, dont 10 séances régulières et 6 réunions extraordinaires. Il a adopté plusieurs résolutions dont voici les principales.

Résolutions d'ordre administratif

- Procédé à la radiation de 11 membres pour non paiement de la cotisation.
- Résolu de déléguer Marie-Ève St-Laurent pour faire partie du groupe de travail pour explorer des solutions alternatives adaptées à l'obtention d'un permis pour les femmes inuites formées à la pratique dans le Nord
- Adopté la politique de communication
- Mandaté Marie-Ève St-Laurent, Louise Lanctôt, Louise Carpentier et Élisabeth Normandeau pour élaborer le plan de communication
- Autorisé la syndique à s'adjoindre tout expert dont elle aurait besoin dans la poursuite de ses enquêtes
- Déposé une plainte et intenté une poursuite pénale contre Diane Boutin pour pratique illégale de la profession
- Formé un groupe de travail pour déterminer une catégorie de membres, composé de Julie Pelletier et Marie-Claude Masson
- Accepté l'offre de services de la firme Édu-Conseil pour la conception d'un outil d'évaluation d'un stage pratique pour des sages-femmes formées à l'étranger
- Renouvelé le contrat de Maëcha Nault comme chargée d'affaires professionnelles
- Résolu d'augmenter le nombre d'heures allouées à la présidence à 28 heures par semaine

Résolutions d'ordre financier

- Résolu que les sages-femmes déjà inscrites au Tableau d'un ordre professionnel canadien, se voyant octroyer une autorisation spéciale pour aller travailler dans le Nunavik paient une cotisation d'un minimum de 3 mois ou d'un multiple de trois mois, selon la durée de leur contrat.
- Adopté les prévisions budgétaires 2007-2008
- Accepté de payer une avance de 4 000 $ pour permettre la poursuite du projet d'examen pancanadien du projet NAS
- Adopté la politique de remboursement de frais et honoraires 2007
- Résolu qu'une membre s'inscrivant au Tableau le ou après le 1er octobre, pour l'exercice 2007-2008, puisse payer sa cotisation au prorata des mois restants pour un minimum de 3 mois

- Fixé les frais d'ouverture de dossier à 125$ et les frais d'étude de dossier à 300$ pour les candidates formées à l'étranger.

Résolutions d'ordre professionnel

- Exigé des membres inscrites en exercice au Tableau une certification en « Urgences obstétricales » chaque trois ans et « Réanimation néonatale avancée » chaque deux ans
- Mandaté le comité d'études et d'enquêtes sur la morbidité et la mortalité périnatales (CEEMMP) de vérifier les statistiques de transferts néonataux dans les premières 24 heures de vie, dans un contexte de pratique sage-femme
- Adopté les Priorités stratégiques 2007-2008
- Mandaté le comité de développement pour apporter le soutien nécessaire au projet de maison de naissance dans la communauté crie
- Adopté le document « Journée de réflexion » et le plan d'action sur le développement de la profession
- Formé un comité de suivi de la journée de réflexion ayant comme mandat de coordonner les travaux inscrits au plan d'action
- Émis 7 permis aux diplômées de l'UQTR
- Donné des ateliers et une formation sur les Conseils sage-femme (CSF)
- Délégué à la secrétaire du comité de discipline le choix des membres du comité assignées à un dossier, parmi les membres du Comité de discipline déjà nommées par le Bureau
- Adopté une recommandation dans le suivi de l'enquête du coroner concernant la pratique de situations d'urgences obstétricales et de réanimation néonatale en grande équipe dans les maisons de naissance
- Adopté le stage de mise à jour pour le retour à la profession d'une sage-femme
- Mandaté le Comité d'inspection professionnelle pour évaluer le dossier des sages-femmes qui font un retour à la pratique après un arrêt de plus de trois ans
- Mandaté Maëcha Nault, chargée d'affaires professionnelles pour rédiger un guide d'utilisation concernant la nouvelle liste de médicaments

Nominations

- Nommé Mejda Shaïek au comité d'admission pour une durée de deux ans
- Nommé Dominique Porret, Marie-Ève St-Laurent, Raymonde Gagnon et Louise Lanctôt sur le comité de suivi de la Journée de réflexion
- Renouvelé le mandat de Margaret Moïse sur le projet Stratégie Nationale d'Examen du CCOSF-CMRC
- Nommé Margaret Moïse représentante de l'OSFQ au CCOSF-CMRC
- Nommé Danielle Brown au comité d'admission
- Nommé Tobi-Lynn Bayarova au comité formation continue
- Désigné Raymonde Gagnon pour le prix du CIQ
- Nommé Anne Piltan présidente du Comité d'inspection professionnelle
- Nommé Elizabeth Drévès secrétaire du Comité d'inspection professionnelle
- Nommé Gertrude Lavoie membre du Comité d'inspection professionnelle
- Nommé Françoise Béliveau inspectrice au Comité d'inspection professionnelle
- Nommé Tobi-Lynn Bayarova membre du Comité de discipline
- Nommé Katie Drolet membre du comité de discipline
- Nommé Emmanuelle Hébert déléguée pour l'OSFQ au sein du Comité d'accompagnement scientifique de l'Institut national de santé publique pour la production

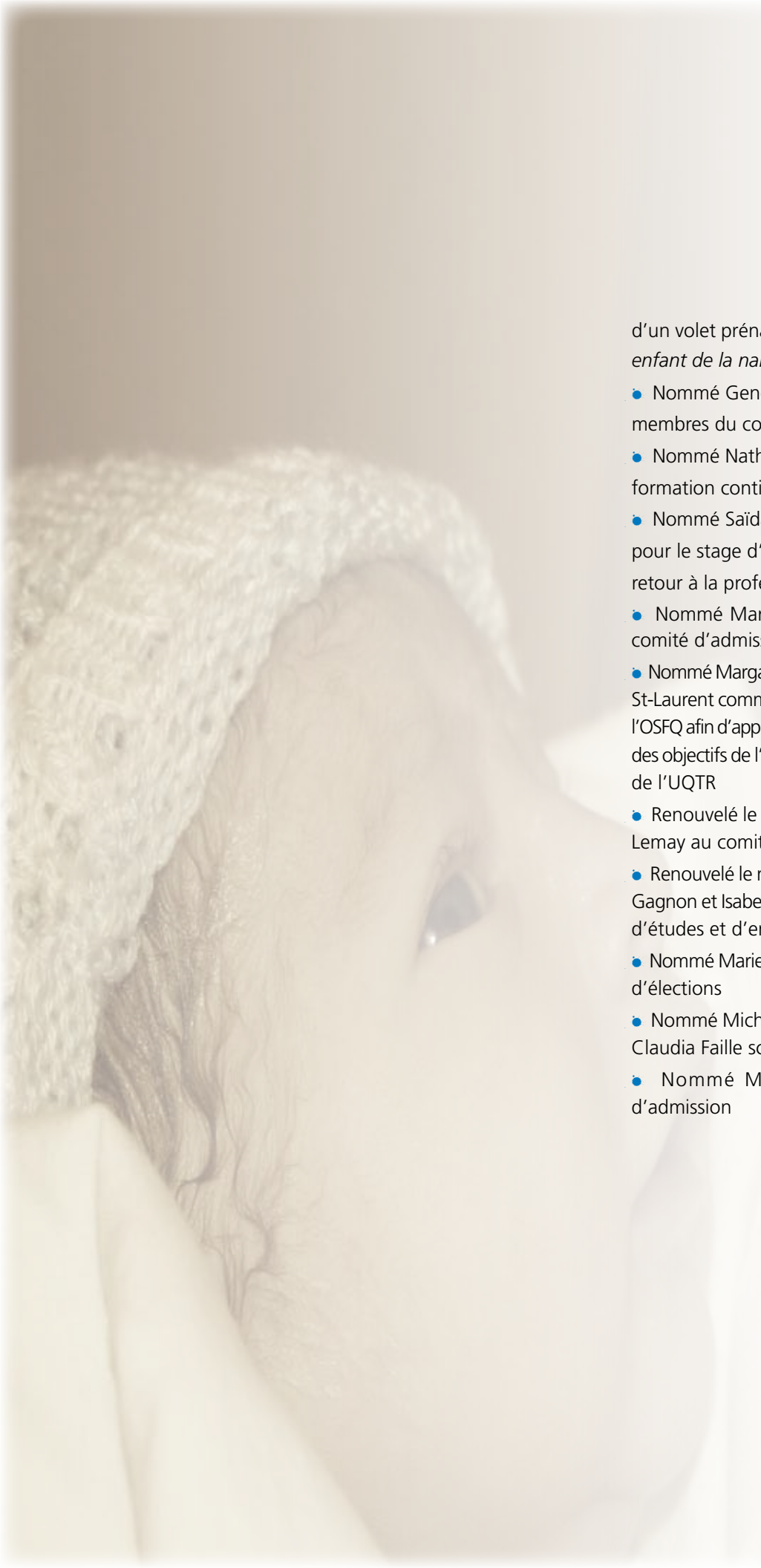

d'un volet prénatal au guide *Mieux-Vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans*.

- Nommé Geneviève Guilbault et Karine Rouget membres du comité des lignes directrices
- Nommé Nathalie Bisson membre du comité de formation continue
- Nommé Saïda Hamzaoui responsable de stage pour le stage d'une sage-femme effectuant un retour à la profession
- Nommé Margaret Moïse membre du comité d'admission
- Nommé Margaret Moïse et Marie-Ève St-Laurent comme représentantes de l'OSFQ afin d'appuyer la détermination des objectifs de l'examen ÉCOS/ÉOS de l'UQTR
- Renouvelé le mandat de Céline Lemay au comité d'admission
- Renouvelé le mandat de Johanne Gagnon et Isabelle Gascon au comité d'études et d'enquête
- Nommé Marie-Paule Lanthier secrétaire d'élections
- Nommé Micheline Leduc, Danielle Brown et Claudia Faille scrutatrices
- Nommé Marie-Claude Masson au comité d'admission

Julie Pelletier
Secrétaire

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Informations relatives au permis 2007-2008

Nombre total d'inscriptions au Tableau au 31 mars 2007	101
Incluant les membres avec un permis restrictif	2
Incluant les autorisations spéciales selon l'article 33 du Code des professions	10
Nombre de réinscription au 1er avril 2007	80
Nombre d'inscription en cours d'année 2007-2008	21
Incluant les nouvelles diplômées de l'UQTR	8
Radiations pour non paiement de la cotisation	11

Répartition des membres par région administrative

01 – Bas Saint-Laurent	5	10 – Nord-du-Québec	0
02 – Saguenay – Lac Saint-Jean	0	11 – Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	0
03 – Québec	0	12 – Chaudière – Appalaches	12
04 – Mauricie / Centre-du-Québec	16	13 – Laval	0
05 – Estrie	8	14 – Lanaudière	0
06 - Montréal	27	15 – Laurentides	8
07– Outaouais	7	16 – Montérégie	0
08 – Abitibi-Témiscamingue	0	17 – Nunavik	16
09 – Côte-Nord	0	Hors Québec	2

Cotisations pour l'exercice 2007-2008

La cotisation régulière pour l'année 2007-2008 était de 1 522 $. À cela s'ajoute la cotisation obligatoire pour le financement de l'Office des professions du Québec (OPQ), ainsi que la TPS et la TVQ pour un total de 1 756,02 $. La cotisation des nouvelles diplômées de l'UQTR a été fixée à 60 % du montant de la cotisation régulière pour la première année et à 80 % de la cotisation régulière pour la deuxième année d'inscription au Tableau. La cotisation des retraitées a été fixée à 250 $ plus les taxes et la cotisation obligatoire à l'OPQ. Le versement de la cotisation est fixé au début de l'exercice financier, soit le 1er avril de chaque année. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en deux ou quatre versements à date fixe, soit les 1er avril, 1er juin, 1er août et 1er octobre.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du Comité

Anne Piltan-Goubayon	SF, présidente
Élisabeth Drévès	SF, secrétaire
Françoise Dufresne	SF, administratrice
Gertrude Lavoie	SF, administratrice

Inspectrices

Isabelle Gascon, SF
Carole Arès, SF
Françoise Béliveau, SF

Mandat

Le mandat du Comité d'inspection professionnelle consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres et ce, par une vérification favorisant le développement des compétences professionnelles, dans le cadre d'un programme de surveillance générale.

À la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le Comité d'inspection professionnelle pourra procéder à une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'une membre.

Activités

Le comité s'est réuni huit (8) fois entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2008.

Huit visites régulières ont été réalisées. Les nouvelles inspectrices ont reçu une formation et ont été supervisées lors de leur première inspection.

Faisant suite aux observations faites lors des visites régulières, différentes recommandations ont été adressées aux Conseils sage-femme en regard du *Règlement sur les dossiers et le cabinet de consultation d'une sage-femme*, notamment au sujet de la conservation sécuritaire des dossiers et des médicaments, et sur la tenue du registre de matériel. Ces recommandations visaient essentiellement une meilleure compréhension pour aider les professionnelles à se conformer au règlement.

Les procédures et les outils d'inspection ont été révisés et certaines modifications sont en cours d'élaboration afin de les rendre plus efficaces et fonctionnels.

Les membres du comité ont participé au *Colloque des dirigeants des ordres professionnels* organisé par le CIQ ainsi qu'à différentes formations pertinentes pour l'exercice de leurs fonctions.

Élisabeth Drévès, SF
secrétaire

BUREAU DE LA SYNDIQUE

Mandat

Suite à une information à l'effet qu'une professionnelle a commis une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la Loi sur les sages-femmes et ses règlements, la syndique fait enquête conformément à l'article 122 du Code des professions. De sa propre initiative ou à la demande du Bureau, la syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le comité de discipline, conformément à l'article 128 du Code des professions. Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des sages-femmes*, elle procède à la conciliation.

Activités

Durant l'exercice 2007-2008, la syndique a reçu des appels téléphoniques et des demandes de divers professionnels et du public.

Micheline Leduc, SF
Syndique, OSFQ

Syndiques

Micheline Leduc	SF, syndique
Jeen Kirwen	SF, syndique adjointe

Demandes d'enquête

Demandes d'enquête déposées en 2007-2008	3
Enquêtes en cours	4
Dossier fermé	2
Plainte portée devant le comité de discipline	1

COMITÉ DE RÉVISION

Membres

Marleen Dehertog	SF
Margaret Moïse	SF
Marie-Andrée Martineau	SF
Huguette Picard	Représentante du public

Activités

Au cours de l'exercice 2007-2008, aucune demande ni requête n'a été déposée au Comité de révision. En conséquence, le comité n'a pas donné d'avis concernant une décision de la Syndique.

Huguette Picard
Présidente du comité de révision

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé à la Syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la Syndique de ne pas porter plainte contre une membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Le Comité de révision est formé de trois personnes dont deux (2) membres nommées par le Bureau et d'une représentante du public choisie parmi les administratrices nommées par l'Office des professions, en vertu de l'article 78 du Code des professions.

Une troisième sage-femme est nommée par le Bureau pour faire partie du Comité de révision afin d'en assurer diligemment le bon fonctionnement advenant tout empêchement ou incapacité d'agir de l'une ou l'autre des sages-femmes nommées.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Mandat

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre une professionnelle pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la Loi sur les sages-femmes du Québec et des règlements adoptés en vertu de ces lois.

Activités

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité de discipline a reçu une plainte disciplinaire émanant de la syndique. Les diverses infractions reprochées portaient sur les aspects suivants :

- Avoir inscrit une fausse information au dossier d'une cliente;
- Avoir fait défaut d'aborder certains sujets avec une cliente ou d'inscrire les notes en lien avec les éléments de la consultation au dossier;
- Avoir négligé et/ou omis de noter des renseignements au dossier d'une cliente;
- Avoir fait défaut de poser les gestes cliniques appropriés, de diriger une cliente vers un médecin et d'envisager un transfert de la responsabilité clinique.

L'audition de la plainte est à venir.

Me Sylvie Lavallée, avocate
Secrétaire du Comité de discipline

Membres

Me Jean-Jacques Gagnon	avocat, Président jusqu'au 27 août 2007
Me Simon Venne	avocat, Président
Mejda Shaïek	SF, secrétaire jusqu'au 28 août 2007
Me Sylvie Lavallée	avocate, secrétaire
Tobi-Lynn Bayarova	SF
Katie Drolet	SF
Josée Lafrance	SF
Martine Lemay	SF

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Mandat

Traiter les signalements concernant des personnes qui, sans être membres de l'OSFQ, utilisent le titre de sage-femme, s'attribuent un titre ou des initiales pouvant laisser croire qu'elles sont sages-femmes ou exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l'OSFQ.

Activités

Durant l'exercice 2006-2007 la responsable a reçu des signalements et procédé aux enquêtes appropriées .

Signalement en 2007-2008	0
Enquête en cours	1
Dossiers fermés	5
Poursuite pénale	1

Jeen Kirwen, SF
Responsable du
Comité de surveillance
de la pratique illégale

Membres

Jeen Kirwen	SF
Micheline Leduc	SF

ADMISSION À LA PRATIQUE

Mandat

Recommander au bureau l'admission de toute demande de réciprocité, conformément à l'*Entente sur la mobilité des sages-femmes au Canada*, et de toute demande d'équivalence de diplôme et de formation, conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*.

Activités

Le comité a étudié le dossier d'une candidate à la réciprocité et a recommandé l'émission du permis.

Le comité a également fait des recommandations pour un stage de réintégration dans le cadre d'un retour à la pratique après une absence de plus de 3 ans pour une sage-femme.

Les membres ont participé à une formation sur le fonctionnement en comité.

À la fin de l'exercice, le mandat du comité le mandat a été réévalué. L'admission des candidates sages-femmes formées à l'UQTR a été simplifiée et n'est plus étudié par le comité. Le Bureau octroi le permis à partir de l'attestation de la réussite de la formation par l'UQTR. Le comité a, par ailleurs, reçu le mandat d'évaluer et d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation à partir d'une grille conçue par un groupe d'expertes.

Margaret Moïse, SF
Responsable du comité

Membres

Céline Lemay	SF
Margaret Moïse	SF
Marie-Claude Masson	SF (jusqu'au 30 mai 2007)
Mejda Shaïek	SF

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Mandat

- Identifier les besoins de formation continue des membres de l'OSFQ
- Élaborer un programme de formation continue, le proposer au Bureau, l'implanter et l'évaluer.
- Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par la formation continue, dont le comité d'inspection professionnelle.
- S'assurer de la réalisation des activités de formation continue proposées avec les différentes instances : Le Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ) et autres organismes.
- Participer aux différentes activités destinées aux comités de formation continue des ordres professionnels et assurer les liens avec les diverses instances : universités, associations canadiennes, etc.
- Informer le Bureau de tout sujet pertinent et réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Bureau.

Activités

Le comité de formation continue a participé à une formation sur le fonctionnement en comité.

Il a tenu quelques conférences téléphoniques. Le comité a élaboré un questionnaire en vue d'un sondage, auprès des membres, sur la disponibilité et l'accessibilité des formations en réanimation néonatale avancée et en urgences obstétricales. En 2005, le comité avait recommandé au Bureau une recertification obligatoire à tous les deux ans pour la réanimation néonatale et à tous les trois ans pour les urgences obstétricales. Le Bureau avait accepté cette recommandation et a renouvelé cette obligation au cours de l'exercice.

Sinclair Harris
Responsable du comité

Membres

Sinclair Harris	SF
Isabelle Brabant	SF
Rebecca St-Onge	SF
Katie Drolet	SF

COMITÉ PROVISOIRE DE LA FORMATION

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes, conformément au *Règlement sur le comité de la formation* des sages-femmes à venir. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour la profession de sage-femme.

Activités

Le Comité provisoire de la formation a été mis sur pied en 2002 à la suite à des demandes de l'OSFQ au ministre de l'Éducation et à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). Les travaux du Comité provisoire de la formation ont conduit à la participation de l'OSFQ à la détermination des objectifs de l'examen final de type ECOS (examen clinique objectif structuré) avec l'Université du Québec à Trois-Rivières et ce, pour chaque séance d'examens.

Au cours de la dernière année, le comité n'a tenu aucune réunion. Il est en attente de l'approbation du *Règlement sur le comité de formation* remis par le Bureau à l'Office des professions.

Membres

Dominique Porret	SF, responsable à titre de présidente de l'OSFQ
Marie-Andrée Morisset	SF, représentante pour l'OSFQ
Rémi Tremblay	représentant pour la CRÉPUQ
Josée Lafrance	SF, représentante pour la CRÉPUQ
Cécile Rousseau	représentante pour le ministère de l'Éducation

Dominique Porret, SF
Responsable du comité

ÉTUDE ET ENQUÊTE SUR LA MORTALITÉ ET MORBIDITÉ PÉRINATALES

Mandat

- Recueillir toute information pertinente dans les cas de mortalité ou morbidité périnatales.
- Compiler toutes les données nécessaires advenant la mortalité ou la morbidité périnatales.
- Au terme de toute enquête concernant la mortalité ou la morbidité périnatales, remettre au Bureau ses commentaires ou ses recommandations visant l'amélioration de la pratique sage-femme.

Membres

Johanne Gagnon	SF
Isabelle Gascon	SF, secrétaire
Caroline Paquet	SF

Activités

Le comité a déposé à l'automne 2007 un bilan de l'analyse des données pour les années 1999 à 2003 dans lequel il émet, entre autres, ses recommandations et commentaires visant l'amélioration de la pratique sage-femme.

Le comité a commencé la compilation des informations pour l'analyse des dossiers 2004 à 2007.

Isabelle Gascon, SF
secrétaire

REPRÉSENTATION À DIFFÉRENTS COMITÉS

Plusieurs membres ont participé à des comités et ont concouru à faire avancer des dossiers. L'OSFQ entend souligner leur contribution et faire part à l'ensemble des membres de l'apport indéniable de leur collaboration à différents niveaux.

Leur présence à ces comités a soutenu le développement de la profession et assuré son rayonnement.

Membres

Mejda Shaïek	Comité québécois d'allaitement
	Comité de certification Programme initiative amis des bébés (IAB)
Isabelle Brabant	Comité d'orientation pour la mise à jour de la Politique de périnatalité
Anne Piltan	Préparation d'un examen national par le CCOSF-CMRC
Dominique Porret	Préparation d'un examen national par le CCOSF-CMRC
Christine Roy	Préparation d'un examen national par le CCOSF-CMRC
Margaret Moïse	Examen canadien visant l'inscription des sages-femmes (ECRSF-CMRE)
Françoise Dufresne	déléguée substitut Consortium canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF-CMRC)
Johanne Gagnon	Comité de suivi de l'évaluation de la pratique sage-femme du MSSS
Marleen Dehertog	Plan québécois contre la pandémie d'influenza du MSSS
Maëcha Nault	Comité de la statistiques - MSSS
Emmanuelle Hébert	INRS - Comité d'accompagnement scientifique pour la production du Guide prénatal *Mieux vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans*
Marleen Dehertog	Liste des médicaments
Micheline Leduc	Liste des médicaments
Marleen Dehertog	Liste des examens et analyses
Mejda Shaïek	Liste des examens et analyses

ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

ROCHON LEGAULT
Comptables Agréés
Chartered Accountants
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Membres du Conseil d'administration de
L'Ordre des Sages-Femmes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de "L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC" au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rochon Legault

Comptables Agréés.

Montréal,
le 17 juillet 2008.

	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations des membres	**132 707 $**	123 114 $
Subventions de l'Office des professions	**-**	167 563
Subvention - Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles	**36 215**	-
Subventions - Ministère de la Santé et des Services Sociaux	**37 000**	-
Autres revenus	**601**	2 298
Revenus de placements et d'administration	**6 168**	4 959
	212 691	297 934
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	**124 720**	95 447
Honoraires professionnels	**50 821**	39 868
Dépenses - Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles	**36 215**	-
Loyer	**24 220**	13 440
Réunions du Bureau de l'Ordre	**13 298**	8 722
Comité d'inspection professionnelle	**9 471**	6 684
Autres comités de l'Ordre	**6 777**	4 025
Syndic	**2 461**	2 288
Pratique illégale	**1 916**	693
Comité de discipline	**990**	43
Comité - formation continue	**987**	-
Frais de déplacements et d'hébergement - hors comités	**8 911**	3 417
Associations et cotisations	**8 136**	6 152
Achats de services	**6 856**	5 387
Fournitures de bureau	**5 710**	2 924
Relocalisation du siège social	**5 577**	-
Télécommunications	**5 092**	4 936
Publicité et promotion	**4 123**	248
Congrès et colloques	**3 514**	1 190
Poste et messagerie	**3 011**	2 516
Location d'équipements	**2 964**	2 950
Imprimerie et documentation	**2 461**	2 054
Équipements et fournitures	**1 756**	9 135
Assurances	**1 034**	1 503
Taxes et permis	**968**	2 250
Intérêts et frais bancaires	**779**	468
Formation	**746**	2 500
Frais de réunions	**435**	441
Frais de représentation	**148**	902
Honoraires d'impartition - bureau et secrétariat	**-**	4 143
	334 097	224 326
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	**(121 406) $**	73 608 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

	2008		2007	
SOLDE AU DÉBUT	**142 423**	**$**	68 815	$
Excédent des produits sur les charges (Charges sur les produits)	**(121 406)**		73 608	
SOLDE À LA FIN	**21 017**	**$**	142 423	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

	2008		2007	
ACTIF				
COURT TERME				
Encaisse	**1 889**	**$**	126 878	$
Placement - marché monétaire	**46 984**		84 116	
Débiteurs (Note 3)	**5 878**		420	
Frais payés d'avance et dépôts	**13 118**		4 429	
	67 869	**$**	215 843	$
PASSIF				
COURT TERME				
Comptes à payer et frais courus	**23 456**	**$**	15 918	$
Salaires et avantages sociaux à payer	**14 611**		19 875	
Taxes de vente à payer	**-**		7 627	
Revenus perçus d'avance	**8 785**		30 000	
	46 852		73 420	
ACTIFS NETS				
Non grevés d'affectation	**21 017**		142 423	
	67 869	**$**	215 843	$

Engagements contractuels (Note 4)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administratrice

Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (Charges sur les produits)	**(121 406) $**	73 608 $
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**(5 458)**	2 563
Frais payés d'avance et dépôts	**(8 689)**	(920)
Comptes à payer et frais courus	**7 538**	(3 982)
Salaires et avantages sociaux à payer	**(5 264)**	6 291
Taxes de vente à payer	**(7 627)**	7 627
Revenus perçus d'avance	**(21 215)**	30 000
	(40 715)	41 579
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(2 868)**	(2 839)
Produit de cession de placement	**40 000**	-
	37 132	(2 839)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	**(124 989)**	112 348
ENCAISSE AU DÉBUT	**126 878**	14 530
ENCAISSE À LA FIN	**1 889 $**	126 878 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTE 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de Loi 28, sanctionné le 19 juin 1999. L'objectif de l'organisme est d'assurer la protection du public relativement aux services rendus par ses membres exerçant la profession de sages-femmes au Québec.

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1er avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, "Modifications comptables", du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus, publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par l'organisme. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Le 1er avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation", et 3861, "Instruments financiers - informations à fournir et présentation", du Manuel de l'ICCA.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des actifs nets à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'organisme, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse et le placement - marché monétaire sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;

- Les comptes à recevoir sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses;

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

- Les comptes à payer et salaires à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

Normes comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, "Informations à fournir concernant le capital". Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007 et l'organisme la mettra en application à compter du 1er avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse et le placement - marché monétaire sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des revenus et dépenses incluent les revenus d'intérêts et les gains ou pertes de change, et sont présentées au poste "Revenus".

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers, soit les comptes à recevoir, les comptes à payer et salaires à payer, sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont présentés à l'état des revenus et dépenses aux postes "Revenus d'intérêts" ou "Frais d'intérêts".

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

IMMOBILISATIONS

La politique de l'organisme est de comptabiliser les acquisitions d'immobilisations en charges de l'exercice, conformément aux principes comptables concernant les immobilisations détenues par de petits organismes. Les immobilisations sont comptabilisées sous la rubrique "Équipements et fournitures". Les catégories d'immobilisations acquises se détaillent comme suit :

	Solde 2007	**Acquisition**	**Solde 2008**
Équipements informatiques	18 826 $	**1 756 $**	**20 582 $**
Équipements, mobilier de bureau et fournitures	16 349	**-**	**16 349**
Système téléphonique	3 238	**-**	**3 238**
	38 413 $	**1 756 $**	**40 169 $**

NOTE 3 - DÉBITEURS	**2008**	2007
Comptes à recevoir	**1 511 $**	420 $
Taxes de vente à recevoir	**4 367**	-
	5 878 $	420 $

NOTE 4 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location-exploitation relatif à ses locaux, à effectuer des versements minimums futurs totalisant 98 000 $; le bail viendra à échéance en avril 2012. Les paiements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
24 000 $	24 000 $	24 000 $	24 000 $	2 000 $

De plus, l'organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à des équipements de bureau, à effectuer des versements minimums trimestriels de 745 $, excluant les taxes de vente. Le contrat vient à échéance en décembre 2009.

NOTE 5 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. L'organisme ne court aucun risque de crédit important à l'égard d'un membre. Un membre qui ne verse pas sa cotisation est exposé à une radiation du "Tableau de l'Ordre".

Risque de taux d'intérêts

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements. Le rendement moyen réalisé est de 3.59% (3.43% en 2007) et le placement est encaissable en tout temps, sans pénalité.

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, du placement, des comptes à recevoir, des comptes à payer ainsi que des salaires à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

PHILOSOPHIE

LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

LES SAGES-FEMMES reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles[1] de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

LES SAGES-FEMMES respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

LES SAGES-FEMMES encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

LES SAGES-FEMMES respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

LES SAGES-FEMMES considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

LES SAGES-FEMMES considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

LES SAGES-FEMMES encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.

Rapport annuel 2007-2008

Ordre des sages-femmes du Québec
204, rue Notre-Dame Ouest, bureau 400
Montréal QC H2Y 1T3
téléphone : 514-286-1313
www.osfq.org
ordresaesfemmes@osfq.org